



Ensemble de données de base à collecter pour la recherche des migrants portés disparus

Photo de couverture:

Apizaco, État de Tlaxcala, Mexique – abri pour migrants. Trois jeunes consultent un dépliant fourni par le CICR contenant des conseils pratiques pour les migrants.

Rappel de l'origine du projet

En mai 2018, l'équipe du Projet du CICR relatif aux personnes portées disparues, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF), a réuni à Antigua (Guatemala) des experts du monde entier autour d'un atelier sur la question des migrants portés disparus. Invités à réfléchir aux domaines dans lesquels des recommandations techniques seraient utiles pour améliorer l'action menée en faveur des migrants disparus et de leurs familles, les participants se sont mis d'accord sur trois recommandations, dont l'une concernait l'harmonisation des pratiques en matière de collecte de données à travers la mise au point d'un ensemble commun de données minimales à collecter.

Les participants ont noté que différents acteurs intervenaient auprès des familles de migrants disparus, chacun selon son mandat et ses objectifs. Le but commun à tous devant néanmoins consister à faire la lumière sur le sort des disparus et à les localiser, les participants ont recommandé de déterminer un ensemble de données minimales à recueillir systématiquement, indépendamment des autres données que les différents acteurs sont amenés à collecter dans le cadre de leurs mandats respectifs (par exemple, à des fins de redevabilité ou pour déterminer les besoins plus généraux des familles).

Ce document présente l'ensemble de données qui a été élaboré par l'équipe du Projet du CICR relatif aux personnes portées disparues et qui a été examiné lors d'une réunion d'experts tenue à Tunis en février 2020 ; en 2021, cet ensemble de données a ensuite été rendu public pour consultation et adapté en conséquence.

Introduction

Si les recherches entreprises pour retrouver les migrants portés disparus ne sont pas aussi efficaces qu'elles le devraient, c'est en grande partie à cause du manque de cohérence des données collectées par les différents acteurs concernés. L'ensemble de données présenté ci-après a été élaboré en vue de servir d'outil d'harmonisation des pratiques de collecte ; il propose une série de champs qui peuvent être renseignés pour améliorer la recherche d'un migrant porté disparu, qu'il soit encore en vie ou non.

Il s'agit d'un support destiné à aider les différentes organisations/autorités concernées à adapter leurs supports de collecte de données à leur contexte, tout en tenant compte de leurs besoins, de leurs ressources et de leurs mandats respectifs. Cet ensemble de données pourra ainsi servir soit de support de référence pour les acteurs qui collectent déjà des données, afin d'assurer la cohérence de leurs outils avec ceux des autres acteurs, soit de base pour l'élaboration d'un nouveau formulaire de collecte de données. Comme les réponses données aux différentes questions peuvent varier considérablement en fonction du contexte (par exemple, les adresses, qui peuvent aller d'un simple nom de rue et numéro de maison à des descriptions détaillées incluant des repères avoisinants, voire une carte dessinée à la main), il faut que les personnes chargées de l'entretien soient formées en conséquence.

Cet outil peut être utilisé comme support lors des entretiens avec les membres de la famille de la personne disparue, mais aussi lors d'entretiens avec des compagnons de voyage de celle-ci, avec des témoins des événements liés à la disparition, ou avec toute personne susceptible d'avoir des informations sur le lieu, la date et les circonstances de la disparition. Il ne faut pas partir du principe qu'une seule et même personne détient les réponses à toutes les questions. Il convient au contraire d'interroger différentes personnes pour multiplier les chances d'obtenir des informations complémentaires.

La plupart des informations que cet outil vise à collecter sont des informations personnelles extrêmement sensibles. Elles le sont d'autant plus que le contexte migratoire actuel s'accompagne d'un durcissement du contrôle des frontières, c'est-à-dire d'un recours accru de la part des acteurs étatiques à des mesures fondées sur des données pour restreindre l'accès à leur territoire. Les principes relatifs à la protection des données, ainsi que la plupart des cadres juridiques nationaux et régionaux applicables en la matière, prévoient que toute personne qui transmet des données personnelles la concernant doit être informée au préalable de l'utilisation qui sera faite de ses données. Les exigences applicables pouvant varier selon le contexte et l'entité chargée de collecter les données, le présent document comporte également des recommandations d'ordre général sous la forme a) d'une série de principes relatifs à la protection des données, et b) d'une liste récapitulative des informations minimales à fournir à la personne concernée sur la collecte de ses données et l'utilisation qui en sera faite (voir annexe) – à adapter/compléter en fonction du contexte.

Données relatives au cadre général de l'entretien

Cette partie peut être complétée avant l'entretien par la personne chargée de le mener.

LIBELLÉ DU CHAMP À RENSEIGNER	DESCRIPTION/EXPLICATION DU CHAMP À RENSEIGNER
Numéro/code unique du formulaire utilisé pour l'entretien	<i>Un code unique devrait être attribué à chaque formulaire pour en garantir la traçabilité. Ce code peut revêtir différentes formes (combinaison de lettres et de chiffres, code-barres ou autre option d'identification électronique).</i>
Propriétaire du formulaire	<i>Nom de l'organisation</i>
Emplacement de stockage	<i>Archive physique et/ou base de données numérique</i>
Date de l'entretien	<i>JJ/MM/AAAA</i>
Lieu de l'entretien	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact (si disponible)</i>
Personne(s) chargée(s) de l'entretien	<i>Nom(s), fonction(s), organisation(s) ou autorité(s) dont elle(s) relève(nt)</i>
Langue(s) utilisée(s) pour l'entretien	
Interprète	<i>Nom, fonction, organisation ou autorité dont il/elle relève</i>

Données concernant la personne interrogée

Nom complet dans la langue de la personne interrogée	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible</i>
Nature du lien avec la personne disparue	<i>Mère, père, sœur, frère, etc.</i> <i>Compagnon de voyage de ... à ...</i> <i>Membre de la même communauté</i>
Moyen de communication à privilégier pour joindre la personne interrogée, et autres moyens possibles	<i>Courrier postal (adresse complète)</i> <i>Téléphone (numéro(s) à préciser)</i> <i>E-mail</i> <i>Facebook, Instagram, autres médias sociaux</i>
Autre(s) personne(s) présente(s) pendant l'entretien	<i>Nom, lien avec la personne disparue, moyens de la (les) joindre</i>

Données à collecter pendant l'entretien

1. Données personnelles concernant la personne disparue

Nom

Nom complet dans la langue de la personne disparue	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible</i>
Nom complet transcrit dans la langue de travail	<i>Par exemple, en anglais, en arabe ou en espagnol</i>
Autres appellations	<i>Surnom(s), nom(s) d'emprunt utilisé(s) dans le cadre de la migration, et tout autre nom connu désignant la personne disparue</i>

Origine ethnique/ascendance familiale

Origine ethnique	<i>Par exemple, Blanc, Noir, Afro-Américain, Asiatique, Arabe</i>
Tribu/clan/sous-clan	<i>Consigner le nom de la tribu, du clan et du sous-clan (le cas échéant)</i>

Nom du père

Nom complet	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible</i>
-------------	--

Nom de la mère

Nom complet	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible</i>
-------------	--

Parent adoptif/représentant légal

Nom complet	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible</i>
-------------	--

Date de naissance/âge

Il est important d'enregistrer la date de naissance, en particulier l'année de naissance. N'indiquer un âge approximatif que lorsque la date exacte ne peut être fournie.

Date de naissance	<i>JJ/MM/AAAA</i>
-------------------	-------------------

Lieu de naissance

Lieu de naissance	<i>Pays, région, ville, village</i>
-------------------	-------------------------------------

Nationalité

Nationalité	<i>En cas de nationalités multiples, utiliser un champ distinct pour chacune</i>
-------------	--

Sexe

Féminin/masculin/autre/indéterminé	
------------------------------------	--

Dernier lieu de résidence connu

Dernier lieu de résidence connu avant la migration	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact (si disponible)</i>
--	---

Moyens de communication habituellement utilisés

Les migrants utilisent différents moyens pour communiquer avec leur famille et d'autres personnes; ils sont notamment de plus en plus nombreux à utiliser des appareils mobiles et les médias sociaux. Savoir quels sont les moyens de communication qu'ils utilisent peut s'avérer utile pour les recherches.

Par quel(s) moyen(s) la personne disparue a ou avait-elle l'habitude de communiquer avec sa famille et ses amis ?	Indiquer tous les moyens de communication que la personne disparue a/avait l'habitude d'utiliser , en spécifiant les numéros de téléphone, les adresses e-mail, ainsi que les pseudonymes et noms d'emprunt utilisés sur les médias sociaux
---	--



O. Arthur/Magnum Photos pour le CICR

Obock, Djibouti. Un bateau transportant des réfugiés venus du Yémen en attente dans le port. Les réfugiés munis de visas ou de papiers pour être entendus dans les ambassades peuvent rester à bord du bateau et poursuivre leur route vers la ville de Djibouti. Les autres sont débarqués et conduits dans un camp pour réfugiés, où ils attendront de pouvoir présenter une demande de visa dans un autre pays.

2. Information sur le parcours migratoire de la personne disparue et les circonstances de sa disparition

Parcours migratoire

Où la personne disparue souhaitait-elle aller ?	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact (si disponible)</i>
Où se rendait-elle lorsque vous avez perdu sa trace ?	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact (si disponible)</i>
Avez-vous des informations sur l'itinéraire (escales, villes d'étape, etc.) que comptait suivre la personne disparue pour atteindre sa destination ?	<i>Collecter le plus de détails possible</i>
Avec qui voyageait-elle ?	<i>Nom(s), sexe, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées (si disponibles)</i>

Informations détaillées concernant le dernier contact

Date du dernier contact avec la personne disparue	<i>JJ/MM/AAAA. En cas d'incertitude, situer le contact approximativement dans le temps (indiquer un intervalle).</i>
Lieu où elle se trouvait au moment du dernier contact	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact (si disponible)</i>
Avec qui a-t-elle été en contact en dernier ?	<i>Nom, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées</i>
Nature du dernier contact	<i>Par exemple, rencontre en face à face, conversation téléphonique, chat ou échange de messages sur un réseau social. Collecter le plus de détails possible (numéros de téléphone, adresses e-mail, etc.).</i>
Toutes informations fournies lors du dernier contact susceptibles d'aider les recherches	<i>Évocation par la personne disparue de ses projets, d'un éventuel problème auquel elle était confrontée, etc.</i>

Circonstances de la disparition

(Des exemples de réponse sont fournis dans la dernière colonne pour illustrer ce qu'on entend par événement principal et événement secondaire.)

Date et heure de la disparition	JJ/MM/AAAA et heure. En cas d'incertitude, indiquer un intervalle de temps et une plage horaire.	12 janvier 2020, 9 heures du matin
Lieu de la disparition	Pays, région, ville, village, lieu exact (si disponible)	Frontière entre le Mexique et les États-Unis, Pablo de Luna
Événement ou circonstances ayant vraisemblablement conduit à la disparition de la personne	Il peut s'agir d'un accident, d'une arrestation, d'un naufrage, etc. Décrire de manière détaillée ce qui s'est passé.	Le migrant recherché a essayé de franchir la frontière avec un groupe de 10 personnes. Il a appelé sa mère le 12 janvier et lui a dit : « Je t'appellerai une fois que je serai aux États-Unis. »
Autres personnes concernées par cet événement ou ces circonstances (par exemple, victimes, survivantes, témoins)	Noms, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées (si disponibles)	Néant
Autres événements potentiellement liés à la disparition (événements secondaires)	Événements susceptibles d'avoir eu une incidence directe ou indirecte sur la disparition, que l'on peut parfois déduire du contexte. Il peut s'agir d'un élément d'explication de l'événement principal ou même de la version donnée par une autre personne de ce qui s'est passé. Préciser le lieu, la date, et décrire en détail ce qui s'est passé. Ces informations peuvent être fournies par la personne interrogée ou par la personne qui mène l'entretien sur la base d'autres sources.	Le 14 janvier 2020, un migrant détenu au Texas par la patrouille frontalière des États-Unis a déclaré qu'il était en route avec d'autres personnes quand des hommes en armes ont surgi et les ont encerclés. Lui seul a réussi à s'échapper. Les autres personnes (neuf au total) ont été emmenées de force dans des véhicules.
Autres personnes concernées par l'événement secondaire (par exemple, victimes, survivantes, témoins)	Noms, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées (si disponibles)	
Membres de la famille de la personne recherchée susceptibles d'avoir eux aussi disparu lors du même événement/dans les mêmes circonstances	Noms, nature du lien avec la personne disparue	

Qu'est-ce qui vous fait penser que la disparition est liée à cet incident ?	<i>Préciser</i>	<i>La date, le lieu et le nombre de personnes indiqués pour chacun des événements – principal et secondaire – semblent correspondre</i>
---	-----------------	---

Informations complémentaires pouvant guider les recherches

Autres personnes susceptibles d'avoir des informations sur ce qui est arrivé à la personne disparue ou sur l'endroit où elle se trouve	<i>Noms, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées (si disponibles)</i>
Toute information publique ou fournie par des tiers (laissant par exemple entendre que la personne disparue se trouverait à tel endroit ou qu'elle serait blessée, détenue, décédée)	<i>Indiquer ces informations en précisant la (ou les) source(s)</i>
La disparition a-t-elle été signalée ailleurs ?	Oui/Non <i>Si oui, auprès de qui, quand, résultats des recherches ?</i>

Une fois les informations ci-dessus collectées, **la personne chargée de l'entretien** devrait être en mesure de définir un premier périmètre de recherche :

À votre avis, où et comment devrait-on commencer les recherches ? Quel pourrait être le périmètre de recherche initial ?	
--	--

3. Description physique

Description générale

Comment décririez-vous la personne disparue ?	<i>Corpulence, taille approximative, poids, couleur des cheveux, des yeux et/ou de la peau, etc.</i>
A-t-elle des signes particuliers ?	
Pouvez-vous fournir une copie d'une photo de la personne disparue ?	

Marques sur la peau

La personne disparue a-t-elle des marques sur la peau (cicatrices, tatouages, taches de naissance, grains de beauté, piercings, etc.) ?	Oui/Non <i>Si oui, préciser la ou les parties du corps concernées. Description et/ou photo ou dessin.</i>
---	--

Antécédents médicaux

La personne disparue présente-t-elle des signes distinctifs liés par exemple à une blessure ou à une intervention chirurgicale ?	Oui/Non <i>Si oui, préciser la ou les parties du corps concernées. Description et/ou photo (si disponible). Il peut s'agir d'un os fracturé, d'un membre amputé, d'une difformité, d'une prothèse ou d'un implant médical.</i>
--	---

Dentition

La personne disparue présente-t-elle des particularités au niveau des dents qui pourraient permettre de l'identifier?	Oui/Non <i>Si oui, indiquer les particularités des dents concernées. Description et/ou photo (si disponible). Préciser par exemple si la personne disparue a une dent en moins, une dent en or ou un autre ornement dentaire, un espace entre les dents, une dent décolorée, un dentier, etc.</i>
---	--

Dossier médical (radiographies, etc.)

La personne disparue a-t-elle un dossier médical? Si oui, où peut-on le trouver?	Oui/Non <i>Si oui, indiquer où est conservé le dossier. Expliquer à la personne interrogée que ces documents sont précieux et devraient être conservés par la famille.</i>
La personne disparue a-t-elle un dossier dentaire? Si oui, où peut-on le trouver?	Oui/Non <i>Si oui, indiquer où est conservé le dossier.</i>

Empreintes digitales

Noter que la personne disparue peut avoir fait l'objet d'un relevé d'empreintes digitales au cours de son parcours migratoire (par exemple, dans un refuge pour migrants).

Savez-vous si les empreintes digitales de la personne disparue ont été relevées? Si oui, où peut-on les trouver?	Oui/Non <i>Si oui, indiquer où sont conservées les empreintes digitales de la personne disparue. Par exemple, dans une base de données officielle, sur un document (pièce d'identité, contrat).</i>
---	--

Échantillon d'ADN

Savez-vous si la personne disparue a fait l'objet d'un prélèvement d'ADN? Si oui, où peut-on le trouver?	Oui/Non <i>Un échantillon d'ADN est un échantillon biologique (par exemple, un peu de salive, une goutte de sang, un cheveu, une dent de lait) qui contient l'ADN de la personne disparue et qui peut faciliter le processus d'identification. Il peut aussi être utile de prélever un échantillon d'ADN sur un membre de la famille de la personne disparue.</i>
La personne disparue a-t-elle de la famille qui pourrait fournir un échantillon d'ADN si nécessaire?	<i>Dresser la liste des plus proches parents de la personne disparue (mère, père, enfants, sœur, frère) susceptibles de donner un échantillon d'ADN. Préciser, pour chacun des membres de la famille figurant sur la liste, son nom complet, son lien de parenté avec la personne disparue et ses coordonnées.</i>



S. Papardelas/CICR

Alexandroupoli, Grèce – morgue de l'hôpital. Les affaires personnelles des migrants disparus sont un moyen de les identifier.

4. Effets personnels

Vêtements

L'utilité des informations relatives aux vêtements varie en fonction du contexte et de la durée du parcours migratoire.

Décrivez tout vêtement que la personne disparue avait l'habitude de porter, et qu'elle aurait donc pu porter au moment de sa disparition.	Type de vêtement, couleur, marque, taille, état, etc.
Avez-vous une photo de ce vêtement ?	Oui/Non

Objets personnels

Les objets personnels spécifiques, tels qu'une montre, une bague (ou d'autres bijoux), un portefeuille, des photos, des lunettes de vue, un porte-clés, des pièces d'identité (par exemple, permis de conduire ou carte d'identité du HCR), peuvent aider à identifier la personne disparue.

Décrivez tout objet personnel que la personne disparue est susceptible d'avoir eu sur elle au moment de sa disparition.	
Avez-vous une photo de cet ou ces objets ?	Oui/Non

(Les paragraphes ci-après consacrés aux photographies et aux documents officiels pourraient être intégrés dans un guide d'utilisation/recueil d'instructions se rapportant au présent support de collecte de données.)

Photographies

Toute photographie de la personne disparue est d'une grande utilité pour les recherches. Bien souvent, une photo est plus parlante qu'une longue description et peut fournir des informations complémentaires sur le lieu où pourrait se trouver la personne.

- Il peut s'agir d'un selfie envoyé ou posté sur les réseaux sociaux par la personne recherchée, et qui peut être partagé sous forme numérique.
- Vérifier que la personne sur la photo est bien le migrant recherché.
- Dans le cas d'une photographie papier, il est préférable que la personne chargée de l'entretien la prenne en photo numériquement afin que la famille puisse conserver l'originale.
- La (ou les) photo(s) devra (devront) être aussi récente(s) et nette(s) que possible.
- Les photos de vêtements, d'effets personnels, de tatouages, de cicatrices, de documents, etc. sont également utiles.
- Garder à l'esprit que la personne interrogée peut s'opposer à l'utilisation/la publication/le partage de photos de la personne disparue.

Documents officiels

La personne interrogée peut être en possession de documents officiels concernant le migrant disparu. Ces documents peuvent permettre de confirmer certaines informations et sont susceptibles de contenir les empreintes digitales et/ou une photographie de la personne recherchée.

Document 1	Type, description, demander une copie (prendre une photo)
Document 2	Type, description, demander une copie (prendre une photo)
Etc.	

Annexe

PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DES DONNÉES ET INFORMATIONS AUX PERSONNES CONCERNÉES

Annexe de l'ensemble de données de base à collecter pour la recherche des migrants portés disparus

Cette annexe a été conçue pour compléter l'ensemble de données de base suite aux discussions tenues lors de la réunion d'experts organisée à Tunis en février 2020. Elle s'appuie sur le Manuel du CICR relatif à la protection des données dans le cadre de l'action humanitaire¹ et sur les pratiques courantes des acteurs engagés dans le traitement de données personnelles.

INTRODUCTION

L'élaboration d'un ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus nécessite de se pencher sur les principes élémentaires de la protection des données. Lors de la collecte de données à caractère personnel, une attention particulière doit en outre être portée aux droits des personnes dont les données sont collectées (personnes concernées), et notamment aux informations qui devraient leur être transmises concernant la collecte et le traitement de leurs données.

Les lois et pratiques en matière de protection des données prévoient des limites au traitement de données personnelles en vue de protéger les droits individuels des personnes concernées. Néanmoins, le droit de chacun à la protection de ses données personnelles n'est pas absolu et doit être mis en balance avec la nécessité première de protéger la dignité humaine ainsi qu'avec d'autres libertés et droits fondamentaux.

Les principes relatifs au traitement des données énoncés ci-dessous n'ont pas vocation à remplacer les obligations qui découlent des cadres juridiques nationaux et internationaux applicables en la matière. Ces principes, qui sont fondés sur les meilleures pratiques et normes reconnues, devraient être appliqués sans préjudice de ces obligations ni des politiques ou règlements internes en matière de protection des données, des engagements contractuels ou de toute autre norme applicable.

Certaines organisations, comme les organismes des Nations Unies ou le CICR, peuvent bénéficier de privilèges et d'immunités qui leur permettent de s'acquitter de manière efficace et indépendante du mandat que la communauté internationale leur a conféré en vertu du droit international, tandis que d'autres (comme aussi les autorités/organes chargés de faire appliquer les lois) sont soumises à la législation du pays dans lequel elles interviennent.

PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DES DONNÉES

1. Traitement licite et loyal

Les données personnelles doivent être traitées de manière loyale et sur la base d'un fondement juridique approprié. Si le consentement constitue le fondement juridique privilégié pour le traitement de données personnelles, il ne peut être obtenu lorsque les dites données concernent des personnes disparues ou des personnes vulnérables qui ne sont pas en mesure de donner leur « libre » consentement. Dans ce cas, le traitement devra reposer sur d'autres fondements juridiques, tels que l'intérêt public ou l'intérêt vital de la personne concernée ou d'autres personnes. La possibilité de s'appuyer sur un fondement juridique autre que le consentement devra cependant être examinée au regard des dispositions du droit applicable.

¹ Disponible en anglais uniquement sous le titre *Handbook on Data Protection in Humanitarian Action*.

2. Transparence

Un minimum d'informations sur le traitement doivent être communiquées à la personne concernée lors de la collecte des données. Toutes les informations et communications relatives au traitement des données personnelles doivent être facilement accessibles et compréhensibles, ce qui implique de fournir des traductions, si nécessaire, et d'utiliser un langage clair et simple.

Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les conditions de sécurité et les contraintes logistiques, y compris les difficultés d'accès au terrain, ne permettent pas de fournir ces informations de manière immédiate ou à l'endroit où se trouve la personne concernée, ou lorsque les données ne sont pas collectées directement auprès de la personne concernée, ces informations doivent être mises à disposition dès que possible et de manière qu'elles soient faciles d'accès et de compréhension.

3. Limitation de la finalité du traitement

Lors de la collecte des données, la finalité spécifique et légitime pour laquelle les données sont traitées doit être déterminée et expliquée de manière claire à la personne concernée. Lorsqu'ils collectent des données personnelles relatives à des migrants disparus, les responsables du traitement doivent veiller à identifier et évaluer dès le début de la collecte (et dans la mesure du possible dans les situations d'urgence) toutes les finalités qui sont et pourraient être envisagées lors du transfert de ces données à d'autres acteurs, afin d'être aussi transparents que possible.

4. Limitation des données

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation des finalités du traitement doivent être traitées. Cela suppose de s'assurer que les données utilisées sont adéquates, pertinentes et limitées au minimum nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Dans le contexte de la migration, il est important de pouvoir faire la distinction entre ce qu'il est « intéressant de savoir » et ce qu'il est « nécessaire de savoir » afin d'aider les personnes sans les exposer à des risques accrus en collectant des données en excès.

5. Limitation de la durée de conservation des données

Les données personnelles doivent être conservées pendant une durée limitée et être effacées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées ou à un traitement ultérieur compatible. Elles peuvent toutefois être conservées plus longtemps lorsqu'un motif légitime le justifie, notamment lorsqu'elles se révèlent nécessaires à des fins historiques, statistiques ou scientifiques.

S'il n'est pas possible de déterminer, au moment de la collecte, combien de temps les données doivent être conservées, une durée de conservation initiale doit être fixée. Au terme de celle-ci, on procédera à une évaluation afin de déterminer si les données doivent être supprimées ou si elles sont encore nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou à un traitement ultérieur compatible, auquel cas la durée de conservation initiale pourra être prolongée pour une durée limitée.

Pour déterminer si les données ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies ou à un traitement ultérieur compatible, il convient d'examiner les aspects suivants :

- La finalité spécifiée a-t-elle été atteinte ?
- Dans la négative, toutes les données sont-elles encore nécessaires pour l'atteindre ? La probabilité d'atteindre la finalité spécifiée est-elle si faible que la conservation des données ne se justifie plus ?
- Des inexactitudes ont-elles affecté la qualité des données personnelles ?
- Des mises à jour et des changements significatifs ont-ils rendu inutiles les données personnelles enregistrées initialement ?
- Les données sont-elles nécessaires pour des finalités historiques, statistiques ou scientifiques légitimes ? Est-il proportionné de les conserver, compte tenu des risques associés ? Des garanties appropriées pour la protection des données sont-elles en place en vue de cette conservation ultérieure ?

- La situation de la personne concernée a-t-elle changé et, dans l'affirmative, ces nouveaux éléments rendent-ils les données initialement enregistrées obsolètes et non pertinentes ?

6. Qualité des données

Les données personnelles doivent être aussi exactes et à jour que possible. Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour rectifier ou supprimer dans les meilleurs délais les données personnelles inexactes compte tenu des finalités du traitement. Le responsable du traitement doit systématiquement réexaminer les informations collectées afin de vérifier qu'elles sont fiables, exactes et à jour, conformément aux lignes directrices et procédures opérationnelles.

7. Sécurité

La recherche de migrants disparus implique souvent la collecte de données personnelles sensibles (par exemple, données relatives à la santé, données biométriques et ADN). Une gestion inappropriée (notamment la divulgation) de ces données peut causer un préjudice important aux personnes concernées. Des garanties spécifiques doivent donc être mises en place pour protéger les données personnelles contre le risque d'accès non autorisé ou d'utilisation abusive.

Pour assurer la sécurité, le responsable du traitement doit évaluer les risques spécifiques propres au traitement des données et mettre en œuvre des mesures tant techniques qu'organisationnelles pour les atténuer. Ces mesures doivent garantir un niveau de sécurité approprié (compte tenu des technologies disponibles, des conditions sécuritaires et logistiques en vigueur et des coûts de mise en œuvre) par rapport à la nature des données personnelles à protéger et aux risques associés.

8. Responsabilité

Le responsable du traitement est tenu de rendre compte dudit traitement et de démontrer que des mesures adéquates et proportionnées ont été prises pour en garantir la conformité.

LISTE RÉCAPITULATIVE DES INFORMATIONS MINIMALES À FOURNIR AUX PERSONNES CONCERNÉES

Les informations minimales suivantes doivent être communiquées aux personnes concernées :

- le mandat de l'institution qui collecte les données ;
- la durée de la période de conservation des données collectées ;
- l'identité du responsable du traitement des données ;
- la finalité spécifique pour laquelle les données sont traitées ;
- les coordonnées de la personne à contacter (le membre du personnel chargé du traitement, par exemple) pour toute question/requête/réclamation concernant le traitement des données personnelles ;
- les coordonnées des personnes/entités extérieures auxquelles les données collectées sont susceptibles d'être transmises ;
- les droits des personnes concernées en matière de protection des données, tels que le droit d'accéder aux données personnelles les concernant, de les faire rectifier en cas d'inexactitude, de demander leur effacement et de s'opposer à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement ;
- le cas échéant, le fait que la fourniture de données personnelles relève d'une exigence légale ou contractuelle – ce qui signifie que le traitement a pour fondement juridique le respect d'une obligation légale ou l'exécution d'un contrat.

Ces informations seront communiquées aux personnes concernées :

- oralement et/ou par écrit ;
- de préférence directement, de manière transparente. Si cela n'est pas possible, d'autres moyens devront être utilisés (distribution d'un dépliant d'information ou publication d'une note d'information).

Remerciements

Le CICR tient à remercier Monique Crettol d'avoir élaboré la première version de cet ensemble de données, ainsi que les experts ci-après, qui ont participé aux différentes réunions (dont l'atelier organisé à Antigua en 2018 et la réunion tenue à Tunis en 2020), formulé des commentaires et contribué de diverses manières à l'élaboration de ce document :

Isabella Alexander-Nathani, Small World Films, États-Unis

Nadia Azougagh Bousnina, Caravana de Migrantes, Espagne

Nicole Batch, Croix-Rouge australienne, Australie

Julia Black, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Allemagne

Syd Bolton, Last Rights Project, Royaume-Uni

Carmela Bühler, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

Gabriella Citroni, Université de Milan-Bicocca, Italie

Kate Dearden, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Allemagne

Ana Lorena Delgadillo, Fundación para la Justicia y el Estado Democrático de Derecho, Mexique

Paola Diaz, Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS) et Centro de Estudios de Conflicto y Cohesión Social (COES), France/Chili

Mercedes Doretti, Équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF), Mexique/États-Unis

Serge Eko, Organisation internationale de police criminelle (Interpol), France

Judith Erazo, Equipo de Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial, Guatemala

William Espino, Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos de El Salvador, El Salvador

Tommaso Fabbri, Médecins Sans Frontières (MSF), Italie

Filippo Furri, Boats4People/Morts en Contexte de Migration (MECMI), France

Maria Clara Galvis Patiño, ancienne membre du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées (CED), Colombie

Glenda García Lacan, Asociación de Familiares de Migrantes Desaparecidos de Guatemala, Guatemala

Julia Gonzáles Deras, Mesa Nacional para las Migraciones en Guatemala (MENAMIG), Guatemala

Catriona Jarvis, Last Rights Project, Royaume-Uni

Alessandra La Vaccara, Commission internationale pour les personnes disparues (ICMP), Pays-Bas

Barbara Lochbihler, Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées (CED), Allemagne

Etelinda Lopez, Instituto Médico Legal, Honduras

Alicia Lusiardo, Institución Nacional de Derechos Humanos y Defensoría del Pueblo (INDDHH), Argentine, Équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF), Uruguay

Carmen Osorno Solis, Équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF), Mexique

Sergio Ovalle, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Guatemala

Karla Quintana, Comisión Nacional de Búsqueda, Mexique

Simon Robins, Université d'York, Royaume-Uni

Deborah Ruiz Verduzco, Commission internationale pour les personnes disparues (ICMP), Mexique/Pays-Bas

Marta Sánchez Dionis, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Allemagne

Rosa Nelly Santos, Comité de Familiares de Migrantes Desaparecidos del Progreso, Honduras

Kate Spradley, Texas State University à San Marcos, États-Unis

Henriette Stratmann, HenOweCos, Pays-Bas

Jose Suasnavar, Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala, Guatemala

Eduardo Wolke, Procuraduría de los Derechos Humanos de Guatemala, Guatemala

Alex Wulf, Croix-Rouge britannique, Royaume-Uni

À propos du Projet du CICR relatif aux personnes portées disparues

L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dispose d'un mandat établi de longue date et de 150 ans d'expérience opérationnelle en matière de recherche des personnes portées disparues et de rétablissement des liens familiaux. Convaincu que seule une union des forces au niveau mondial permettrait d'améliorer la réponse à la tragédie des personnes disparues et à l'incertitude dans laquelle elle plonge leurs proches, le CICR a lancé ce projet en 2018. Mené en partenariat avec d'autres acteurs, il vise à réunir des intervenants du monde entier – experts, représentants des familles de personnes portées disparues et autres parties prenantes clés – pour parvenir à un consensus sur les meilleures pratiques et promouvoir les normes techniques existantes, et au besoin en élaborer de nouvelles. Vous trouverez de plus amples informations sur le projet dans cette [brochure](#) et cette [vidéo](#).

Missing Persons A Global Response

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
missingpersonsproject@icrc.org
© CICR, avril 2022

Crédit photographique (couverture): J. Cendon/CICR